



Mont-Saint-Hilaire, le 12 septembre 2013

L'honorable Lisa Raitt
Ministre des Transports
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

OBJET : Circulation nautique sur la rivière Richelieu

Madame la Ministre,

La présente lettre vise le sujet en titre, soit la problématique résultant d'une circulation nautique avec embarcations motorisées qui n'est pas encadrée par des normes précises permettant une surveillance et une intervention efficaces.

L'esprit de la présente lettre s'inscrit dans le concept partagé par tous, soit celui du développement durable qui englobe les valeurs sociales, environnementales et économiques.

Nous souhaitons que la circulation nautique sur la rivière Richelieu soit justement valorisée en tenant compte de ces trois dimensions ou valeurs.

L'atteinte de cet objectif permettra d'optimiser l'utilisation de la rivière Richelieu pour l'ensemble des usagers, pour les résidents qui habitent ses rives et, évidemment, pour l'amélioration de la qualité de la rivière, qui a un besoin pressant d'intervention pour maintenir et favoriser la biodiversité, dont quatre espèces de poissons protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29).

Il n'est pas nécessaire de nous étendre longuement sur la géographie de la rivière Richelieu, qui constitue historiquement une des principales voies navigables du Québec qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent et prend sa source dans le Lac Champlain, sur le territoire des États-Unis. Qu'il nous suffise de mentionner que des moyens importants ont été adoptés pour améliorer l'environnement du Lac Champlain.

Cette voie nautique, qui autrefois avait une très grande importance pour le transport des marchandises, a évolué et occupe aujourd'hui une place majeure pour les personnes qui l'utilisent avec des embarcations mues manuellement, comme les canots, kayaks, chaloupes, etc., et avec des embarcations mues par des moteurs. Sans oublier la pêche, la natation et les autres formes d'activités physiques propices à la santé et compatibles avec le développement durable et la protection du milieu naturel, dont la protection des berges contre l'érosion. Cette multiplication d'usages sur la rivière Richelieu cause présentement des problématiques de cohabitation, rendant parfois la navigation dangereuse pour les petites embarcations.

Qu'il nous suffise de souligner un exemple de cette utilisation à des fins sportives et récréatives, soit la présence importante pour toute notre région du Club de canotage d'Otterburn Park, qui compte de nombreux membres, sans compter les nombreux citoyens qui utilisent les embarcations de cette institution pour la pratique des sports nautiques et sans compter les compétitions régionales et provinciales.

L'expérience de plusieurs décennies démontre que pour optimiser l'atteinte des objectifs de sécurité ou d'un environnement harmonieux, il faut des normes. Qu'il suffise de mentionner les normes régissant la circulation des véhicules moteurs, des cyclistes et même des piétons sur les routes et les rues, et les nombreuses normes relatives à une multitude d'activités anthropiques sous la juridiction du Canada, des provinces et des municipalités.

Ces normes permettent à des intervenants, comme, à titre d'exemple, les services policiers, de veiller au respect de ces normes, incluant, le cas échéant, l'émission de constats d'infraction.

Nous réitérons qu'actuellement il n'existe pas de normes relative à la vitesse et à la propagation de bruit par les embarcations nautiques motorisées permettant également d'assurer la protection de l'environnement de la rivière, de sorte que nos corps policiers ne peuvent intervenir.

Nous constatons que la démarche très lourde décrite dans le document de votre ministère pour atteindre l'objectif visé, ne se concilie pas avec l'évidence de la nécessité de ces normes et avec une approche de développement durable.

Il existe une unanimité des corps politiques et des organismes suivants, quant à la nécessité que des normes soit édictées :

Communauté métropolitaine de Montréal	Résolution.....	Annexe 1
Conférence régionale des élus de la Montérégie-Est.....	Résolution.....	Annexe 2
Municipalité régionale de comté Haut-Richelieu	Résolution.....	Annexe 3
Municipalité régionale de comté Pierre-de-Saurel.....	Résolution.....	Annexe 4
Municipalité régionale de comté de Rouville	Résolution.....	Annexe 5
Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu	Résolution.....	Annexe 6
Ville de Mont-Saint-Hilaire.....	Résolution.....	Annexe 7
Projet « Corridor vert et bleu Richelieu » sous l'égide du		
Ministère des Ressources naturelles du Québec.....	Lettre d'appui.....	Annexe 8
Association maritime du Québec.....	Lettre d'appui.....	Annexe 9
Conservation de la nature	Lettre d'appui.....	Annexe 10
Covabar	Lettre d'appui.....	Annexe 11

Nous n'avons eu connaissance d'aucune objection ou réserve à l'égard de notre démarche.

Votre ministère a agi avec une célérité remarquable suite à la tragédie survenue à Lac-Mégantic. Vous êtes ainsi consciente qu'on ne peut uniquement compter sur le professionnalisme des individus ou des corporations. Il faut des normes.

Nous comptons sur votre collaboration pour que le milieu de vie que constitue la rivière Richelieu s'améliore dans l'intérêt des personnes et, incidemment, dans l'intérêt de la conservation de la nature, incluant la faune et la flore, qui contribue au caractère unique du paysage humanisé de cette rivière.

La présente lettre a fait l'objet d'une approbation par les organismes précités, de sorte que la signature de Michel Gilbert ci-après est au nom de ces organismes.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel Gilbert
Maire de Mont-Saint-Hilaire

MG/np

p.j.

c.c. : L'honorable Denis Lebel, ministre de la région du Québec
M. Massimo Iezzi, directeur général, Communauté métropolitaine de Montréal
M. Michel Picotte, président, Conférence régionale des élus Montérégie-Est
M. Gilles Dolbec, préfet, Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu
M. Gilles Salvas, préfet, Municipalité régionale de comté Pierre-De-Saurel
M. Michel Picotte, préfet, Municipalité régionale de comté de Rouville
M. Gilles Plante, préfet, Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu
Mme Caroline Bisson, coordonnatrice, Projet Corridor vert et bleu Richelieu
M. Yves Paquette, directeur général, Association maritime du Québec
M. Julien Poisson, chargé de projets, Conservation de la nature
M. Hubert Chamberland, président, Covabar





EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le 30 mai 2013 à 9 h 30

SONT PRÉSENTS

M. Michael Applebaum, président, maire de la Ville de Montréal ;
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
M. Laurent Blanchard, président du comité exécutif de la Ville de
Montréal ;
M. Richard Deschamps, membre du comité exécutif de la Ville de
Montréal ;
M. Alexandre Duplessis, maire de la Ville de Laval ;
M. Michel Gilbert, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ;
Mme Louise Harel, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne.

CE13-118

CIRCULATION NAUTIQUE SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU

Il est résolu d'appuyer les démarches entreprises par la MRC de la Vallée-du-Richelieu et de demander au ministre des Transports du Canada de réglementer la vitesse, le bruit et, le cas échéant, le type d'embarcations sur la rivière Richelieu.

Certifié conforme

Secrétaire



Communauté métropolitaine
de Montréal

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

<p>OBJET : Circulation nautique sur la rivière Richelieu</p> <p>SERVICE : Transport métropolitain</p>	<table> <tr> <td>Conseil</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Exécutif</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Commission</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>CCA</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>DG</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Conseil	<input type="checkbox"/>	Exécutif	<input checked="" type="checkbox"/>	Commission	<input type="checkbox"/>	CCA	<input type="checkbox"/>	DG	<input type="checkbox"/>
Conseil	<input type="checkbox"/>										
Exécutif	<input checked="" type="checkbox"/>										
Commission	<input type="checkbox"/>										
CCA	<input type="checkbox"/>										
DG	<input type="checkbox"/>										

RECOMMANDATION

Il est recommandé

En appui aux démarches entreprises par la MRC de la Vallée-du-Richelieu, de demander au ministre des Transports du Canada de réglementer la vitesse, le bruit et, le cas échéant, le type d'embarcations sur la rivière Richelieu.

<p>Préparé par : <i>Jean-Michel Boisvert, conseiller en recherche</i></p> <p>Autorisé par : <i>Yves Phaneuf, coordonnateur</i></p>	<p>Date : 2013-04-25</p> <p>Date : 2013-04-25</p>
<p>Recommandé par le directeur général : _____ Date : 2013-05-22</p> <p style="text-align: center;"><i>Massimo Iezzi</i></p>	



Communauté métropolitaine
de Montréal

1. ÉTAT DE LA SITUATION

1.1. Développements récents

Le maire de Ville de Mont-Saint-Hilaire, M. Michel Gilbert, a fait parvenir le 5 mars 2013 une lettre au président de la Communauté ainsi qu'à son directeur général afin d'obtenir une résolution d'appui à la démarche décrite à la résolution de la MRC de la Vallée-du-Richelieu portant le numéro 12-08-268. Cette résolution a pour titre « Circulation nautique : rivière Richelieu » et a pour objet une démarche auprès du gouvernement du Québec afin qu'il présente une demande auprès de Transports Canada et du Bureau de la sécurité nautique du Canada pour régler la vitesse, le bruit et, le cas échéant, le type d'embarcation.

La démarche entreprise par la MRC de la Vallée-du-Richelieu s'appuie sur les considérations suivantes :

- L'amélioration environnementale de la rivière Richelieu ;
- La protection et la pérennité de la rivière Richelieu ;
- Les abus causés par les utilisateurs de certaines embarcations motorisées avec pour conséquences la pollution de l'eau, la mise en péril de la biodiversité, l'érosion des berges et le bruit ;
- L'importance de la pratique de sports nautiques (canot, kayak, ski nautique, planche à voile et autres embarcations à voile et à rames) ;
- Le travail de surveillance des corps policiers rendu difficile compte tenu de l'absence de normes ;
- L'importance de conserver la vocation touristique, de loisir, de pêche et de sports nautiques de la rivière Richelieu, tout en protégeant l'environnement ;
- L'effet de mesures de contrôle sur l'attractivité de la rivière Richelieu, les retombées économiques et la protection de l'écosystème.

La MRC de Rouville, la MRC Pierre-De Saurel et la MRC du Haut-Richelieu ont adopté des résolutions en appui à la démarche entreprise par la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

2. PIÈCES JOINTES

Lettre adressée au président de la Communauté et au directeur général (5 mars 2013)	2 p.
Résolution 12-08-268 de la MRC de la Vallée du Richelieu (23 août 2012)	2 p.
Résolution 2012-258 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (4 septembre 2012).....	2 p.
Résolution 2012-09-270 de la MRC Pierre-De Saurel (4 septembre 2012)	1 p.
Résolution 13004-12 de la MRC du Haut-Richelieu (10 octobre 2012).....	1 p.
Résolution 12-10-8828 de la MRC de Rouville (3 octobre 2012)	1 p.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Conseil d'administration

56^e assemblée du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est tenue le 8 février 2013, à 9h30 am, au Centre communautaire Pointe-Valaine, situé au 85 rue Oxford, à Otterburn Park.

ÉTAIENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS

Mesdames Diane Bouchard, représentante du milieu du tourisme
Sylvie Lacroix, représentante du milieu de l'économie
Diane Lavoie, mairesse, ville de Beloeil
Francine Morin, préfet, MRC Les Maskoutains
Hélène Roberge, représentante Éducation
Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie
Tania Szymanski, représentante du milieu de l'économie sociale

Messieurs Sébastien Aubin, représentant du milieu de la jeunesse
Patrick Bonvouloir, représentant de la MRC du Haut-Richelieu
Gérard Boutin, maire, ville d'Otterburn Park
Réjean Dauplaise, maire, ville de Sorel-Tracy
Arthur Fauteux, maire, ville de Cowansville
Bruno Gadrat, représentant du milieu de l'environnement
François Gamache, maire, ville de Saint-Amable
Michel Gilbert, maire, ville de Mont-Saint-Hilaire
Serge Girard, représentant du milieu du travail
Daniel J. Laplante, représentant Solidarité et inclusion sociale
Claude Leblanc, représentant Aînés
Michel Picotte, préfet, MRC de Rouville
Marcel Poirier, représentant du milieu de la culture
Pascal Russell, maire, ville de Waterloo
Gilles Salvas, préfet, MRC Pierre-De Saurel
Albert Santerre, représentant de la MRC Brome-Missisquoi
Benoît Simard, représentant loisir

Étaient également présentes et présent

Mesdames Viviane Tardif, coordonnatrice administrative, CRÉ Montérégie Est
Nathalie Ward, directrice générale, CRÉ Montérégie Est

Monsieur Robert Sabourin, MAMROT

ÉTAIENT ABSENTES ET ABSENTS

Mesdames	Suzanne Dansereau, mairesse, ville de Contrecoeur Susie Dubois, représentante Réussite éducative Anna Luisa Iturriaga, représentante de l'immigration Louise Lavigne, mairesse, ville de Carignan Pauline Quinlan, mairesse de Bromont
Messieurs	Alexandre Bélisle, maire, municipalité de Verchères Guy Benjamin, maire, ville de Saint-Césaire Claude Bernier, maire, ville de Saint-Hyacinthe Éric Charbonneau, maire, ville d'Acton Vale Martin Damphousse, maire, ville de Varennes Gilles Decelles, maire, ville de Lac-Brome Gilles Dolbec, maire, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu Jacques Durand, représentant de la MRC de La Vallée-du-Richelieu Bernard Gagnon, maire, ville de Saint-Basile-le-Grand Richard Goulet, maire, ville de Granby Josef Hüslér, maire, ville de Farnham Claude Jutras, représentant de la MRC Marguerite-d'Youville Jacques Ladouceur, maire, ville de Richelieu Jean-Marie Laplante, préfet, MRC d'Acton Denis Lavoie, maire, ville de Chambly Raymond Loignon, représentant de la MRC de La Haute-Yamaska Alain Ménard, maire, ville de Marieville Gilles Plante, maire, municipalité de McMasterville Christian St-Jacques, représentant du milieu de l'agriculture Pierre St-Onge, maire, ville de Saint-Pie
Postes vacants :	Représentation de la condition féminine Représentation du milieu de la santé Représentation du milieu communautaire Vacant, maire, canton de Shefford

3.2.5 COORDINATION DU PROJET DE CIRCULATION NAUTIQUE SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU

R-CA.12/13-088

ATTENDU la présentation d'un projet de coordination de la circulation nautique sur la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, la MRC de La Vallée-du-Richelieu a initié un dossier sur la problématique résultant des abus causés par les utilisateurs de la rivière Richelieu à des fins de circulation nautique;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu a eu des communications constructives avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent qui leur ont permis de découvrir qu'elle n'a pas les outils juridiques permettant d'intervenir de façon efficace dans les cas de délinquance;

CONSIDÉRANT que par la suite la MRC de La Vallée-du-Richelieu a communiqué avec Transports Canada qui leur a fait parvenir le document intitulé « Guide des administrations locales sur les restrictions à la conduite des bateaux – Un guide simple sur le processus de restriction à la conduite des bateaux dans les eaux canadiennes (version BSN 4.0) » décrivant la démarche à suivre pour inciter l'intervention de Transports Canada;

CONSIDÉRANT que les MRC Pierre-De Saurel, de Rouville et du Haut-Richelieu ont adopté une résolution manifestant une solidarité évidente à la position adoptée par la MRC de La Vallée-du-Richelieu par sa résolution du 23 août 2012;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu considère que ce projet, dicté par une volonté de développement durable, doit être piloté ou coordonné par un organisme politique couvrant un territoire important touché par la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que les MRC impliquées dans le présent dossier demandent à la CRÉ de coordonner ce projet en octroyant une ressource;

CONSIDÉRANT que ce dossier est intimement relié à la Route du Richelieu;

CONSIDÉRANT que la CRÉ Montérégie Est a subi d'importantes coupures budgétaires affectant le budget pour l'année 2013-2014 et que dans ce cadre, elle doit revoir l'ensemble de son financement en lien avec les divers projets déposés;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gilbert

APPUYÉ par M. Gilles Salvas

ET RÉSOLU à l'unanimité,

QUE la CRÉ Montérégie Est appuie le projet de la MRC de La Vallée-du-Richelieu relatif à la circulation nautique sur la rivière Richelieu;

DE recommander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de déposer son projet dans le cadre de l'appel de projets du Fonds de développement régional.

Adoptée

COPIE CERTIFIÉE conforme
à McMasterville, ce 7 août 2013



Nathalie Ward
Directrice générale



**Extrait du procès-verbal
de la séance ordinaire
du 10 octobre 2012**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le dixième jour du mois d'octobre deux mille douze, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Gilles Dolbec, Saint-Jean-sur-Richelieu, et les conseillers régionaux suivants:

Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, MM. André Bergeron, Saint-Alexandre, Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Yves Duteau, Lacolle, Gérard Dutil, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Louis Hak, Saint-Georges-de-Clarenceville, Serges Lafrance, Henryville, Jacques Landry, Venise-en-Québec, Réal Ryan, Noyan, Michel Surprenant, Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Chrétienne Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Clément Couture, Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Résolution 13004-12

**M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu -
Circulation nautique sur la rivière Richelieu**

CONSIDÉRANT QUE la Rivière Richelieu est une rivière d'importance au plan économique et touristique;

CONSIDÉRANT QU'il est important de conserver sa vocation touristique, de loisir, de pêche et de sports nautiques tout en protégeant l'environnement;

EN CONSÉQUENCE;

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,
appuyée par le conseiller régional M. Gérard Dutil,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu appuie les démarches de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu afin qu'une réglementation sur la vitesse, le bruit et, le cas échéant, le type d'embarcations, soit établie pour la Rivière Richelieu.

ADOPTÉE

Signé: Gilles Dolbec, préfet

Signé: Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le directeur général et secrétaire-trésorier,


Joane Saulnier,
M.R.C. du Haut-Richelieu

**COPIE DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-09-270 ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ (MRC) DE PIERRE-DE SAUREL À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2012 AU
SUJET D'UN APPUI RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE RÉGLEMENTATION POUR LA VITESSE, LE
BRUIT ET LE TYPE D'EMBARCATIONS SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU.**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 12-08-268 dans laquelle la MRC de la Vallée-du-Richelieu entreprend des démarches auprès des autorités gouvernementales afin qu'elles réglementent la vitesse, le bruit et, le cas échéant, le type d'embarcations sur la rivière Richelieu.

Après discussion sur le sujet et

CONSIDÉRANT le contenu de la résolution numéro 12-08-268 de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT les préoccupations de la MRC de Pierre-De Saurel à l'égard de la protection environnementale et de la sécurité nautique sur la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens que la MRC de Pierre-De Saurel s'associe à la MRC de la Vallée-du-Richelieu dans le cadre de ses revendications;

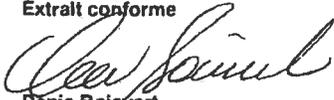
CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional Claude Pothier pour représenter officiellement la MRC dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Raymond Arel, appuyé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, que le Conseil de Pierre-De Saurel :

- appuie les démarches entreprises par la MRC de la Vallée-du-Richelieu auprès du gouvernement du Québec pour que ce dernier présente une demande auprès de Transports Canada, incluant le Bureau de la sécurité nautique du Canada, afin de réglementer la vitesse, le bruit et, le cas échéant, le type d'embarcations sur la rivière Richelieu;
- nomme M. le Conseiller régional Claude Pothier pour le représenter dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée
Extrait conforme



Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier
Ce 23 novembre 2012

Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUVILLE

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du 3 octobre 2012
Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville

Présences à l'ouverture de la séance :

M. Michel Picotte, préfet de la MRC de Rouville et maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, ainsi que les conseillers régionaux suivants : Mme Jo-Ann Quérel, conseillère et représentante de Richelieu, et MM. Alain Brière, maire de Rougemont, Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Yanik Maheu, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu, Alain Ménard, maire de Marieville et Dean Thomson, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, M. Michel Picotte.

Résolution 12-10-8828

8.2 Circulation nautique sur la rivière Richelieu

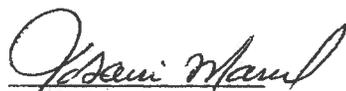
Considérant que le conseil est saisi de la résolution numéro 12-08-268 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu sollicitant un appui à sa démarche visant à réglementer la circulation nautique sur la rivière Richelieu;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville partage la demande et les motifs à l'appui de celle-ci formulés par la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

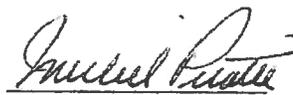
En conséquence, il est proposé par M. Yanik Maheu, appuyé par Mme Jo-Ann Quérel et résolu d'appuyer la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans sa démarche auprès du gouvernement du Québec visant à réglementer la vitesse, le bruit et, le cas échéant, le type d'embarcations relativement à la circulation nautique sur la rivière Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Le texte de la présente résolution pourrait être modifié lors de l'adoption du procès-verbal.

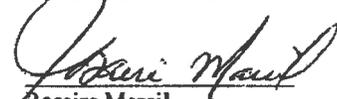


Rosaire Marcil
Directeur général et
secrétaire-trésorier



Michel Picotte
Maire

Copie certifiée conforme
Ce 18 octobre 2012



Rosaire Marcil
Directeur général
et secrétaire-trésorier



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE JEUDI 23 AOÛT 2012, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, SIS AU 255 BOUL. LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents outre messieurs Gilles Plante préfet et Michel Gilbert préfet suppléant, mesdames les conseillères Louise Lavigne et Diane Lavoie ainsi que messieurs les conseillers Michel Aubin, Gérard Boutin, Steeves Demers substitut, Jacques Durand, Bernard Gagnon, Martin Lévesque, Jean Murray, Sébastien Raymond et Jacques Villemaire.

Résolution numéro 12-08-268

CIRCULATION NAUTIQUE : RIVIÈRE RICHELIEU

- ATTENDU QUE collectivement nous devons inscrire comme priorité l'amélioration environnementale de la rivière Richelieu dans une vision de développement durable;
- ATTENDU les attentes des populations des municipalités limitrophes à la rivière Richelieu, qui favorisent la protection et la pérennité de la rivière Richelieu pour les générations futures;
- ATTENDU QUE, dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, la rivière Richelieu longe les municipalités de Chambly, de Carignan, de Saint-Basile-le-Grand, d'Otterburn Park, de McMasterville, de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Marc-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce qui représente plus de 110 000 personnes;
- ATTENDU QUE cette portion de la rivière Richelieu est située au pied du mont Saint-Hilaire, la première réserve naturelle de la biosphère décrétée par l'UNESCO au Canada, en 1978;
- ATTENDU QUE les abus causés par les utilisateurs de certaines embarcations motorisées ont comme conséquences la pollution de l'eau, la mise en péril de la biodiversité et l'érosion des berges, sans compter le bruit qui perturbe la qualité de vie de milliers de femmes, d'enfants et d'hommes habitant à moins de 100 mètres des rives de la rivière Richelieu;
- ATTENDU QUE, parmi les moyens favorisant la santé, l'activité physique constitue un élément important. Or, la rivière Richelieu est le lieu le plus propice à la pratique de sports nautiques comme le canot, le kayak, le ski nautique, la planche à voile et autres embarcations à voile ou à rame;
- ATTENDU QUE les activités du Club de canotage Otterburn dont bénéficient nos citoyennes et nos citoyens de tous âges dès l'enfance, sont freinées par les abus causés par des propriétaires d'embarcations motorisées. Ces activités sont suivies par plus de 105 jeunes et plus de 250 adultes, sans compter les compétitions régionales et provinciales;

.../2



/2

ATTENDU QUE le travail de surveillance des corps policiers est rendu difficile par l'absence de normes portant, notamment, sur le bruit et la vitesse;

ATTENDU QU'IL est important de conserver la vocation touristique, de loisir, de pêche et de sports nautiques de la rivière Richelieu, tout en protégeant l'environnement;

ATTENDU QUE des mesures de contrôle auront pour effet de rendre plus attractive la rivière Richelieu, d'optimiser les retombées économiques qu'elle génère et de protéger notre environnement incluant notre écosystème

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Boutin

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu entreprenne, sans délai, une démarche auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier présente une demande auprès de Transports Canada, incluant le Bureau de la sécurité nautique du Canada, afin de réglementer la vitesse, le bruit et, le cas échéant, le type d'embarcations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 2 octobre 2012

Bernard Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

Extrait du livre des délibérations d'une séance ordinaire tenue le 4 septembre 2012 par le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à l'hôtel de ville.

Sont présents à cette séance : monsieur le maire Michel Gilbert, madame la conseillère Valéry Lapointe et messieurs les conseillers Guy Boulé, Fernand Brillant, Jean-Luc Haïde, Rémi H. Lair et André Ricard.

Monsieur Daniel McCraw, directeur général, et madame Estelle Simard, greffier, assistent également à cette séance.

2012-258

RÉSOLUTION

CIRCULATION NAUTIQUE

CONSIDÉRANT QUE collectivement nous devons inscrire comme priorité l'amélioration environnementale de la rivière Richelieu dans une vision de développement durable;

CONSIDÉRANT les attentes des populations des municipalités limitrophes à la rivière Richelieu, qui favorisent la protection et la pérennité de la rivière Richelieu pour les générations futures;

CONSIDÉRANT QUE, dans la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, la rivière Richelieu longe les municipalités de Chambly, Carignan, Saint-Basile-le-Grand, Otterburn Park, McMasterville, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce qui représente plus de 110 000 personnes;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de la rivière Richelieu est située au pied du mont Saint-Hilaire, la première réserve naturelle de la biosphère décrétée par l'Unesco au Canada en 1978;

CONSIDÉRANT QUE les abus causés par les utilisateurs de certaines embarcations motorisées ont comme conséquences la pollution de l'eau, la mise en péril de la biodiversité et l'érosion des berges, sans compter le bruit qui perturbe la qualité de vie des milliers de femmes, d'enfants et d'hommes habitant à moins de 100 mètres des rives de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE, parmi les moyens favorisant la santé, l'activité physique constitue un élément important. Or, la rivière Richelieu est le lieu le plus propice à la pratique de sports nautiques comme le canot, le kayak, le ski nautique, la planche à voile et autres embarcations à voile ou à rame;

...2



Ville de Mont-Saint-Hilaire

2012-258

2.

CONSIDÉRANT QUE les activités du Club de canotage Otterburn, dont bénéficient nos citoyennes et citoyens de tous âges dès l'enfance, sont freinées par les abus causés par des propriétaires d'embarcations motorisées. Ces activités sont suivies par plus de 105 jeunes et plus de 250 adultes, sans compter les compétitions régionales et provinciales;

CONSIDÉRANT QUE le travail de surveillance des corps policiers est rendu difficile par l'absence de normes portant notamment sur le bruit et la vitesse;

CONSIDÉRANT QU'il est important de conserver la vocation touristique, de loisir, de pêche et de sports nautiques de la rivière Richelieu, tout en protégeant l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE des mesures de contrôle auront pour effet de rendre plus attractive la rivière Richelieu, d'optimiser les retombées économiques qu'elle génère et de protéger notre environnement incluant notre écosystème;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe d'entreprendre sans délai une démarche auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier présente une demande auprès de Transport Canada, incluant le Bureau de la sécurité nautique du Canada, afin de réglementer la vitesse, le bruit et, le cas échéant, le type d'embarcation.

ADOPTÉE

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

ESTELLE SIMARD, GREFFIER



Ville de Mont-Saint-Hilaire



Recycle
Le recyclage est responsable
de votre avenir.
FSC
CSC 100, 100% Recycled Paper



Longueuil, le 3 avril 2013

Monsieur Marcel Comiré
Coordonnateur du COVABAR
806, chemin Richelieu
Beloil (Québec) J3G 4P6

Objet : Lettre d'appui pour le projet de nautisme durable sur le Richelieu

Monsieur,

Il me fait plaisir, au nom du ministère des Ressources naturelles d'appuyer le projet «**Nautisme durable sur le Richelieu**» du Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR).

Les abus causés par les utilisateurs de certaines embarcations motorisées sur le Richelieu ont comme conséquences la pollution de l'eau, la mise en péril de la biodiversité et l'érosion des berges, sans compter la sécurité de certains utilisateurs de ce cours d'eau. Nous constatons que ce projet s'appuie sur une démarche de collaboration et de concertation avec les intervenants des milieux du nautisme, municipal, gouvernemental et social, gage de réussite pour ce dossier du nautisme.

Ce projet s'intègre très bien avec les stratégies et moyens d'action du plan quinquennal de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est et s'appuie sur les principes énoncés dans la Charte du développement durable de la Montérégie Est. Aussi, sommes-nous convaincus que le projet présenté est nécessaire et bonifiera nos actions communes.

Le MRN travaille depuis plusieurs années déjà avec le COVABAR sur des projets de protection et de restauration de berges dans le bassin versant de la Richelieu et sur des dossiers touchant les espèces en péril. Cette collaboration s'est avérée des plus efficaces. C'est pourquoi notre organisme s'engage à participer financièrement au projet cité en objet de la présente lettre jusqu'à concurrence d'un montant de **2 500 \$**, en expertise (nature) pour vos rencontres du comité de travail et de concertation avec le milieu du nautisme ainsi que sur la revue de littérature.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Caroline Bisson, B. Sc. M. Env.
Coordonnatrice du projet Corridor vert et bleu Richelieu



Jeudi 4 avril 2013

Monsieur Marcel Comiré,
Coordonnateur du COVABAR
806, rue Richelieu
Beloeil(Québec) J3G 4P6

Objet : Projet de Nautisme durable sur le Richelieu

Monsieur,

Il me fait plaisir, au nom de l'Association Maritime du Québec d'appuyer le projet du Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) sur le «**Nautisme durable sur le Richelieu**».

Ce projet s'appuie sur une démarche de collaboration et de concertation avec les intervenants des milieux du nautisme, municipal, gouvernemental et social, ce qui s'avère important pour la réussite de ce dossier du nautisme. Il s'inscrit aussi très bien dans la mission des stations nautiques de votre région, notamment celles de la Rivière Richelieu sud-Lac Champlain et du Lac Saint-Pierre de même que celle de La Vallée du Richelieu en formation.

Il s'intègre également très bien avec les stratégies et moyens d'action du plan quinquennal de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est et s'appuie sur les principes énoncés dans la Charte du développement durable de la Montérégie Est.

Aussi, sommes-nous convaincus que le projet de nautisme durable présenté est nécessaire et répond aux exigences de développement et vraisemblablement à optimiser les effets d'entraînement de nos actions communes.

L'AMQ travaille depuis plusieurs années déjà avec le COVABAR sur les projets de stations nautiques et sur des dossiers touchant le nautisme durable. Cette collaboration s'est avérée des plus efficaces. C'est pourquoi notre organisme s'engage à participer financièrement au projet cité en objet de la présente lettre jusqu'à concurrence d'un montant de **500 \$**, en expertise (nature) pour vos rencontres du comité de travail et de concertation avec le milieu du nautisme. Rappelons que ce soutien est conditionnel à l'obtention de votre subvention.

Si d'autres renseignements sont nécessaires, n'hésitez pas à nous contacter au (450) 928-7608 poste 306.

Espérant collaborer prochainement avec vous au mieux-être de nos collectivités, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués et l'assurance de notre vive collaboration.



Yves Paquette
Directeur Général AMQ

Le 3 avril 2013

Monsieur Marcel Comiré,
Coordonnateur du COVABAR
806, rue Richelieu
Beloeil(Québec) J3G 4P6

Objet : Projet de Nautisme durable sur le Richelieu

Monsieur,

Il me fait plaisir, au nom de Conservation de la nature d'appuyer le projet du Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) sur le «**Nautisme durable sur le Richelieu**».

Les abus causés par les utilisateurs de certaines embarcations motorisées sur le Richelieu ont comme conséquences la pollution de l'eau, la mise en péril de la biodiversité et l'érosion des berges, sans compter la sécurité de certains utilisateurs de ce cours d'eau. Nous constatons que ce projet s'appuie sur une démarche de collaboration et de concertation avec les intervenants des milieux du nautisme, municipal, gouvernemental et social, ce qui s'avère important pour la réussite de ce dossier du nautisme.

Ce projet s'intègre très bien avec les stratégies et moyens d'action du plan quinquennal de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est et s'appuie sur les principes énoncés dans la Charte du développement durable de la Montérégie Est.

Aussi, sommes-nous convaincus que le projet de nautisme durable présenté est nécessaire et répond aux exigences du développement durable et vraisemblablement à optimiser les effets d'entraînement de nos actions communes.

Le MRN travaille depuis plusieurs années déjà avec le COVABAR sur des projets de protection et de restauration de berges dans le bassin versant de la Richelieu et sur des dossiers touchant les espèces en péril. Cette collaboration s'est avérée plus efficace. C'est pourquoi notre organisme s'engage à participer financièrement au projet cité en objet de la présente lettre jusqu'à concurrence d'un montant de **500 \$**, en expertise (nature) pour vos rencontres du comité de travail et de concertation avec le milieu du nautisme. Rappelons que ce soutien est conditionnel à l'obtention de votre subvention.

Espérant collaborer prochainement avec vous au mieux-être de nos collectivités, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués et l'assurance de notre vive collaboration.



Julien Poisson
Chargé de projets, Conservation de la nature

COVABAR

Beloil, le 29 août 2013

Monsieur Michel Gilbert, maire
Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire, (Québec)
J3H 3M8

Bureau
du Président

Objet : Circulation nautique sur le Richelieu

Monsieur le Maire,

Au nom des administrateurs du COVABAR, nous désirons appuyer votre démarche auprès du gouvernement du Canada, afin de réglementer la vitesse, le bruit et les impacts environnementaux de cette pratique et de procéder à la révision du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments.

Président
fondateur
du
Regroupement
des
organisations
de bassin
versant
du Québec
(ROBVQ)
2002-2003

Depuis plusieurs années, les abus causés par les utilisateurs de certaines embarcations motorisées sur la rivière Richelieu ont eu un impact considérable sur l'environnement et la qualité de vie des citoyens et riverains et usagers de la rivière Richelieu. De plus, le travail de surveillance des corps policiers est rendu difficile par l'absence de normes portant, notamment, sur le bruit et la vitesse.

Le COVABAR a reçu du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) l'approbation du Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière Richelieu en 2012. Un des enjeux de ce plan d'action est de favoriser l'accessibilité au plan d'eau et de mettre en valeur le potentiel récréotouristique associé à l'eau ainsi que de promouvoir une activité de navigation durable. Certaines actions priorisées dans ce plan rejoignent certaines de vos préoccupations, à celles de plusieurs municipalités et de riverains et citoyens de notre territoire, soit :

Président
du
Réseau
des
Organisations
de bassins
d'Amérique
du Nord
(ROBAN)

- ↳ Élaborer un plan de gestion durable du plan d'eau de la rivière Richelieu (permettre le partage du cours d'eau pour l'ensemble des usagers);
- ↳ Diminuer la vitesse des embarcations à moteur dans les zones sensibles de la rivière Richelieu;
- ↳ Valoriser les activités nautiques avec des embarcations non-motorisées.

Nous considérons qu'il est important de conserver la vocation touristique, de loisir, de pêche et de sports nautiques de la rivière Richelieu, tout en protégeant l'environnement. Des mesures de contrôle appropriées et un plan de gestion durable auront pour effet de rendre plus attrayante la rivière Richelieu, d'optimiser les retombées économiques qu'elles génèrent et de protéger notre environnement.

Il est donc primordial que tous les intervenants du territoire œuvrent à développer des approches de gestion novatrice de la ressource eau par bassin versant dont les activités nautiques représentent un volet important des actions recensées jusqu'à maintenant.



.../2

Lettre à M. Michel Gilbert,
Maire de Saint-Hilaire (QC)

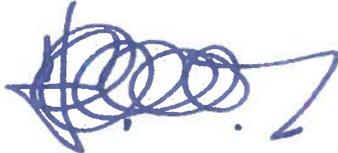
Objet : Circulation nautique sur le Richelieu

2/...

En unissant les forces de chaque citoyen, des décideurs et des groupes communautaires et en agissant afin de régler les différentes problématiques du bassin versant, nous pourrions voir, dans un avenir pas si lointain, une amélioration de la qualité de notre ressource eau et de ses écosystèmes.

Espérant collaborer prochainement avec vous au mieux-être de nos collectivités, veuillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de nos sentiments distingués et l'assurance de notre vive collaboration.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Hubert Chamberland,
architecte et urbaniste